



# Arts et Lettres de France

ASSOCIATION CULTURELLE INTERNATIONALE

Régie par la loi de 1901, enregistrée à la préfecture de la Gironde sous le n° W332004593 (J.O n° 152 du 20/6/74)

CONCOURS LITTÉRAIRES – CONFÉRENCES – EXPOSITION – CONCERT

## Salon National Artistique

**Chartreuse Saint André de Bordeaux Caudéran du 2 mai au 15 mai 2024**

### Règlement de l'Exposition

#### Article 1

Cette exposition est ouverte à tous. Toutes les techniques artistiques sont admises.

**Les œuvres en réel décalage avec les photos, les copies, les plagiats en seront exclus.**

**Toute œuvre d'un niveau faible constitue une contre-publicité pour l'auteur et Arts et Lettres de France se verra refusée.**

#### Article 2

En dehors de cette exposition, pour participer aux activités de l'association, une adhésion est nécessaire. Le montant est fixé à 40 € pour l'année incluant 3 éditions de la revue « Les Coulisses » à régler par chèque ou sur le site de l'association. [www.artsetlettresdefrance.fr](http://www.artsetlettresdefrance.fr). Il vous sera adressé un accusé de réception.

**Cette adhésion vous permet de bénéficier de nombreux avantages :**

- Vous procure chaque quadrimestre la revue « Les Coulisses » et sa livraison, avec tous ses avantages, notamment de publication gratuite.
- Vous donne accès au cycle de nos conférences et à nos réunions mensuelles.
- Vous autorise à présenter vos œuvres en vue d'une participation aux expositions, tout en réservant vos droits en vue d'un éventuel futur affichage de vos œuvres sur notre site internet, nos réseaux sociaux et améliorer votre visibilité et référencement sur Internet.
- Vous assure d'être mis en relation avec votre délégué régional ou national pour vous insérer par son intermédiaire dans le groupe d'artistes locaux.
- Vous place en rang utile pour recevoir l'une de nos récompenses.

#### Article 3

Compte tenu de l'espace et du nombre de grilles octroyées par la Municipalité les modalités d'accrochage ont été modifiées, notamment les dimensions des œuvres qui pourront être retenues.

**Les artistes peuvent exposer, 2 œuvres au maximum originales et signées.**

**Votre dossier devra nous parvenir avant le 3 avril 2024 dernier délai.**

Il comprendra :

- Vos coordonnées, Nom, Prénom, adresse, téléphone de l'artiste ;
- Un C.V. artistique même succinct, POUR les nouvelles candidatures.

## **Vous pouvez envoyer votre dossier complet :**

- directement en ligne depuis notre site Internet Arts et Lettres de France en cliquant sur le lien suivant : <https://www.artsetlettresdefrance.fr/inscription-avant-le-3-avril-exposition-arts-et-lettres-de-france-chartreuse-saint-andre-bordeaux-cauderan/> (si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne sur notre site internet, merci de bien vouloir contacter Charly DI PUMPO au 06 85 70 66 92) ;
- ou en envoyant votre dossier par courrier au siège administratif : ALF - Yvette RICHARD - 6 rue du Hameau de la Forge - 33830 LUGOS ;
- ou bien par courriel à Flore BRUIC-DEPES : [flore.bruic-depes@orange.fr](mailto:flore.bruic-depes@orange.fr)

## **Nous vous précisons que votre paiement devra nous parvenir le jour de la sélection pour les artistes de la région ou bien avant le 22 avril 2024, (c'est-à-dire après la sélection de vos œuvres) :**

- via le site Internet d'Arts et Lettres de France à cette adresse : <https://www.artsetlettresdefrance.fr/devenir-membre/paiement-exposition-alf-chartreuse-saint-andre-a-bordeaux-mai-2024> ;
- ou en envoyant un chèque à l'ordre d'art et Lettres de France au siège administratif Arts et Lettres de France à Yvette Richard - 6 rue du Hameau de la Forge - 33830 LUGOS.

Toutefois si votre paiement ne nous est pas parvenu avant le 22 avril, l'accrochage des œuvres sera annulé.

## **La sélection des œuvres sera faite par un jury :**

### **Pour les artistes de la région**

**Le samedi : 6 avril 2024** délibération de 15h à 18h.

**Salle municipale - Grand Parc - Place de l'Europe - Bordeaux**

(ne pas oublier le dossier et la fiche d'inscription)

### **Pour les artistes hors région**

**Envoi des photos avant le 3 avril 2024, dernier délai**, en complétant votre dossier

- directement en ligne depuis notre site Internet Arts et Lettres de France en cliquant sur le lien suivant : <https://www.artsetlettresdefrance.fr/inscription-avant-le-3-avril-exposition-arts-et-lettres-de-france-chartreuse-saint-andre-bordeaux-cauderan/> (si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire en ligne sur notre site internet, merci de bien vouloir contacter Charly DI PUMPO au 06 85 70 66 92),
- ou en envoyant votre dossier par courrier au siège administratif : ALF - Yvette RICHARD - 6 rue du Hameau de la Forge - 33830 LUGOS ;
- ou bien par courriel à Flore BRUIC-DEPES : [flore.bruic-depes@orange.fr](mailto:flore.bruic-depes@orange.fr)

**Gabrielle Furlan**, Déléguée des Arts et Lettres de France **présélectionnera en amont les œuvres des Pyrénées-Atlantiques**. Merci de prendre contact au **06 87 27 38 95**.

### **Le dépôt des œuvres**

- Pour les **artistes de la région** : dépôt sur le lieu de l'exposition entre 9h et 12h le 2 mai 2024.
- Pour les **artistes hors-région** : envoi par colis non recommandé à Flore **BRUIC-DEPES**,  
**3 rue Jean Michel - 33680 LACANAU**

Les candidats peuvent présenter :

- **Huiles et Acryliques** :
  - Compris entre 15F et format 80x80 ;
  - Les tableaux dans **les formats (100 x81) ne seront acceptés qu'en vertical**.
- **Aquarelles – Dessins - Pastels - Photos** :
  - Format raisin de préférence : 50x70 avec encadrement solide, sans verre de préférence. Mais format plus petit si grande qualité.

Toutes les œuvres (huile et acrylique) seront présentées **sans encadrement** : une simple baguette cache-clous sera acceptée.

**Pour la sécurité, les sous-verres à pinces ou les encadrements non résistants seront refusés.**

Les sculptures auront leurs supports ou socles : dimensions libres. Afin d'éviter les vols, les petits formats seront fixés sur leurs socles.

Aucun changement d'œuvres ne sera accepté entre la sélection et la mise en place.

**Les décisions du jury sont sans appel.**

#### **Article 4 - Droits d'accrochage**

**Pour les artistes peintres adhérents ALF**, le droit d'accrochage est de :

- 25 € pour 1'œuvre retenue.
- 40 € euros pour 2 œuvres.

**Pour les artistes sculpteurs adhérents ALF**, le droit d'accrochage est de :

- 30 € (3 à 5 sculptures)

**Pour les artistes non adhérents ALF**, le droit d'accrochage est de :

- 40 € pour 1'œuvre
- 55 € euros pour 2 œuvres

**Pour les artistes sculpteurs non adhérents ALF**, le droit d'accrochage est de :

- 45 € (3 à 5 sculptures)

**Pour les artistes de la région, le règlement se fera le jour de la sélection.**

**Pour les artistes hors région le règlement se fera après l'envoi écrit des œuvres choisies.**

**La cotisation et le droit d'accrochage feront l'objet de deux règlements séparés.**

Dans le cas où le travail présenté n'est pas retenu, seul le droit d'accrochage est restitué, votre adhésion est conservée.

**Tout dossier incomplet ou hors délais sera rejeté.**

#### **Article 5**

**Les œuvres porteront au dos une étiquette avec Nom, Prénom, Adresse de l'artiste, Titre de l'œuvre.**

Chaque exposant devra prévoir l'équipement nécessaire à l'accrochage : chaînettes, fils de nylon, crochets S ou les supports pour les sculptures.

**Tout œuvre dont le système d'accrochage sera défectueux ou inexistant ne sera pas exposée.**

#### **Article 6**

Le jury déterminera l'emplacement des œuvres. Il se réserve le droit d'une autre sélection au moment de l'accrochage selon l'espace disponible. Aucune réclamation ne sera acceptée à ce sujet.

#### **Article 7**

L'association et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de casse de sous-verre perte, vol, incendie ou détérioration de quelque nature que ce soit. Chaque expo peut s'assurer individuellement s'il le désire. Les frais d'assurance étant laissés à la charge de l'artiste. Ils reconnaissent que seul le fait de leur participation est l'acceptation de ce règlement.

#### **Article 8**

En signant le bordereau d'inscription, les exposants s'engagent à accepter le règlement établi par les organisateurs.

### **Article 11**

**Pour la bonne marche de l'exposition, nous demandons à chaque exposant de bien vouloir s'inscrire à une ou deux permanences. En cas d'impossibilité, celui-ci devra se faire remplacer par une personne dûment désignée.**

Votre présence est l'occasion de rencontrer le public et nous vous encourageons vivement dans ce sens. Le non-respect de cet article entraînera la non-exposition l'année suivante.

### **Article 12**

Aucune œuvre ne pourra être décrochée avant la clôture de l'exposition soit après 18h le 15 mai. En cas de vente, l'artiste est tenu de remplacer l'œuvre vendue et de verser 10% du prix de vente à l'association Arts et Lettres de France.

### **Article 13**

Dans un souci de convivialité, le soir du vernissage, chaque exposant apporte un plateau apéritif.

## **DATES A RETENIR**

Retour du dossier : avant le 3 avril 2024

Sélection par le jury : le samedi 6 avril 2024

Accrochage : le jeudi 2 mai 2024

Vernissage : le vendredi 3 mai 2024

Décrochage : le mercredi 15 mai 2024

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter

Madame Flore Bruic-Depès - Présidente Artistique au 06 08 64 66 48



Arts et Lettres de France  
Association Culturelle Internationale

WWW.ARTSETLETTREDEFRANCE.FR

CHARTREUSE SAINT-ANDRÉ

194 AV. DU MARÉCHAL-DE-LATRE-DE-TASSIGNY

33200 BORDEAUX

ENTRÉE LIBRE

DE 10H À 17H

TOUS LES JOURS

EXCEPTÉ LES JOURS FÉRIÉS

EXPOSITION  
DU 02 AU 15 MAI 2024

VERNISSAGE VENDREDI 03 MAI À 17H30



Ville de  
**BORDEAUX**